



Document d'Assistance aux Présidences

Amendé lors du 1^{er} Symposium « Présidence » réuni le 17 novembre 2012 à TOULOUSE

Ce document est un ensemble de recommandations à l'intention des personnes exerçant les fonctions de président ou d'assesseur de corrida, afin d'assurer aux aficionados la célébration correcte et dans son intégralité des spectacles auxquels ils assistent ; tant pour les novilladas sans picador que pour les novilladas piquées ou les corridas de toros proprement dites.

Il pointe du doigt (sans dramatisation excessive) toute l'importance de la fonction de président - assesseur ; qu'il s'agisse des heures précédant le spectacle, des usages en vigueur pendant le spectacle ou de l'attribution des trophées. **La présidence est responsable du bon déroulement de la course.**

Il invite les présidences de corrida à conserver intactes leur indépendance d'esprit et leur lucidité d'analyse malgré les pressions inhérentes au monde taurin.

Il précise et complète le règlement taurin français.

Le matin (si possible bien au calme avant l'arrivée des cuadrillas) :

- Le président s'assure de la bonne présentation des toros et sobreros (art.44 et 45 du règlement taurin), ainsi que de leur état de santé apparent. Ils doivent présenter une aptitude normale au combat (art.55).
- Il s'assure que les toros portent bien le fer de la ganaderia et qu'ils ont l'âge requis (marque visible). Si besoin, il peut demander les documents officiels des toros.
- Il invite, s'il le faut, l'organisateur à faire le choix du ou des sobreros avant l'arrivée des cuadrillas. Il prend connaissance ainsi du nombre de toros remplaçants (au moins un quel que soit le type de spectacle) et de leur état.
- Il recueille auprès des personnes habilitées (mayoral des arènes, vétérinaire, éleveur ou son représentant) toute information susceptible de lui être utile (blessures, conditions du débarquement, comportements notables, etc.). Il s'informe de toutes les particularités éventuelles qui peuvent influencer sur le déroulement de la course.

Lors des opérations traditionnelles du matin :

- Le président (accompagné de ses assesseurs) participe à l'apartado ; il se soucie de la confection des lots, fait procéder au sorteo, note l'ordre de sortie des toros (et des sobreros). Il est bien présent.
- Il assiste jusqu'à la fin aux mises en chiqueros au cas où un incident se produirait.

- Il prend déjà contact avec les cuadrillas. Il leur rappelle les exigences éthiques des arènes françaises.

Autres considérations :

- Le président règle le « problème des mouchoirs » : il demande qui fournit les mouchoirs, où et à quelle heure. Si possible, il en prend possession tout de suite.
- Il constate que le nombre de chevaux de piques (au moins 4) et leur qualité sont suffisants.
- Il se met d'accord avec l'organisateur au sujet du cas des toros qui se blessent gravement après leur entrée en piste (il faut prendre acte de la position de l'organisateur sur ce sujet).
- Evidemment, il se met d'accord avec ses assesseurs sur le fonctionnement envisagé (travail d'équipe, discussion, répartition des tâches, etc.).

La confiance est l'élément déterminant d'une bonne présidence ; une prise de contact précoce et consistante entre les concernés est vraiment recommandée.

L'après-midi :

- Le président et ses assesseurs arrivent bien avant le paseo (3/4 d'heure minimum).
- Il s'informe d'éventuels événements concernant les toros depuis l'apartado.
- Il s'assure, auprès du Médecin responsable, de la présence suffisante de moyens humains (art.15), de la conformité des installations de l'infirmerie et des moyens d'évacuation : deux ambulances à proximité immédiate du ruedo. **Le président est responsable de la sécurité.**
- Il s'assure de la présence du délégué aux banderilles, du nombre suffisant de banderilles et de la présence des banderilles noires (art.63).
- Auprès de l'alguazil :
 1. Il vérifie l'état de la piste, la conformité des lignes (ou arcs de cercle) concentriques (art.64), le positionnement prévu du picador bien à l'opposé du toril.
 2. Il se préoccupe des conditions d'usage du callejon et demande à l'alguazil de limiter au maximum les déplacements. Tout le monde doit avoir une place derrière un burladero. **Le président est responsable de ce qui peut influencer le déroulement de la lidia.**
 3. Il l'invite à prendre les mesures nécessaires en cas de manquement grave à l'éthique taurine ou de non respect du règlement taurin français : peones faisant délibérément taper les toros contre les planches (art.72), monosabios trop présents (art.20), cariocas, piques après changement de tercio (art.73), tentatives de descabello sans véritable épée (art.81), « ronde des enterreurs », etc.
 4. Il convient d'un mode de communication efficace (téléphone ou autre) en cas de besoin.
- Il s'assure de la présence du délégué aux piques. Si possible, Il assiste à l'ouverture de la caisse des piques. Il informe les picadors de l'importance d'un 1^{er} tercio parfaitement exécuté et il laisse le délégué aux piques vérifier le montage des piques.

- Il va à la rencontre des matadors pour mettre en œuvre une confiance réciproque. Il les informe mais aussi les rassure :
 1. Il souligne l'importance du premier tiers. Important : « **il y aura autant de piques que nécessaire** » (en particulier si le toro est manso ou très puissant ; notamment en novillada). Il s'agit d'insister sur la volonté de mettre en valeur les toros, sur les goûts du public français. Objectif : améliorer la qualité des mises en suerte, éviter les piques trop fortes et/ou trop longues (surtout la première), aller vers 3 piques normales plutôt que 2 très fortes, etc.
 2. Il précise que le nombre de piques minimum en France est fixé à 2 dans toutes les arènes. Les deux rencontres avec le cheval sont impératives.
 3. La façon dont la lidia est menée sera évidemment prise en compte lors de l'attribution des trophées. Les matadors doivent en être informés.
- Il se met en accord avec le chef de musique : arrêt possible de la musique pendant la faena, pas de musique avant la sortie effective de l'arrastre (l'organisateur doit aussi prévenir les bandas présentes).

NB : Tout le travail mené en amont de la course est primordial. Il influence le déroulement de la corrida dans une part non négligeable. Le président doit engranger un maximum d'informations avant le début du spectacle et doit évacuer un maximum d' « inconnus ».

Présidence de la course (considérations initiales) :

- Le président et ses assesseurs doivent prendre place à temps pour lancer la course à l'heure annoncée. L'horloge des arènes fait foi. Attention au temps nécessaire pour atteindre la Présidence (escalier encombré par exemple).
- Il répond tout au long de la course avec spontanéité aux différents saluts des professionnels (en se levant, notamment au paseo). Attention aux saluts des matadors après les mises à mort (lorsqu'ils regagnent la barrière) et à celui du dernier picador.
- Il s'assure de la bonne remise en état de la piste, de l'absence de mouvements trop importants (dans le callejon, où les areneros doivent avoir regagné leur poste ; et sur les gradins), il vérifie que toutes les portes soient bien fermées et attend le signe de l'Alguazil pour la sortie des toros ; particulièrement pour la 1^{ère} sortie (piste et public).
- Le président commande les différentes phases de la corrida (tercios).
- Attention, en cas de mauvais temps, le président prend sa part de responsabilité dans la décision d'annuler ou de suspendre le spectacle (art. 86).

Premier tercio :

- Le président concentre toute son attention sur la sortie du toro et s'assure de l'absence de défauts physiques flagrants. Cette attention ne doit pas faiblir tout au long du 1^{er} tercio (au moins). Le toro doit sortir sans handicap physique. Le président examine sa capacité à tenir la lidia.
- Il fait jouer les clarines pour l'entrée des picadors, quand le toro est fixé sur le capote. Evidemment, le torero peut continuer sa série de passes.

- Si un changement de toro est envisagé :
 1. Il prend son temps, s'informe sans se précipiter auprès du vétérinaire-asseur ou des assesseurs en général. Il faut s'assurer du caractère invalidant de l'anomalie constatée. Certains défauts, comme une ankylose rapidement évacuée, n'exigent pas de changement.
 2. Si le toro est sorti limpio mais devient impropre à la lidia, c'est à l'organisation qu'incombe la responsabilité de la décision (le règlement taurin précisant que les accidents ou blessures survenant à un animal après son entrée en piste peuvent ne pas donner lieu à son remplacement). Il est important d'envisager l'hypothèse de cette situation avant la corrida avec l'organisateur (*voir plus haut*).
 3. L'usage veut que le changement s'effectue avant le tercio des banderilles.
- Il change de tercio seulement après les deux piques minimum et ne cède en aucun cas à la demande du maestro d'écouter cette séquence. Il attend que le toro « sorte du cheval » afin d'estimer le dosage du châtiment puis décide du changement. Garder toutefois en mémoire le cas de piques volontairement dévastatrices et prolongées ; ici, on peut faire retentir les clarines en pleine suerte pour l'interrompre.
- Si le toro est manso, rappelons qu'il n'y a plus véritablement de loi sur l'emplacement du picador et le nombre de piques. Le président donne son consentement pour que la suerte s'exécute malgré tout et attend que le toro soit réellement piqué même si le public réagit fortement.
- Si après plusieurs tentatives de rencontre infructueuses le toro manso ne peut pas être piqué, il ordonne la pose des banderilles noires (mouchoir rouge).

La gestion du 1^{er} tercio est une prérogative essentielle de la Présidence. C'est de son seul ressort. La Présidence est responsable du bon déroulement la corrida. Du dosage des piques dépend grandement la suite du combat. De la mise en relief du toro dépend aussi la réactivité du public. Le président et son équipe doivent être à même de valoriser un toro lorsqu'il peut l'être. Il faut faire preuve de clairvoyance.

Deuxième tercio :

- Sauf cas très exceptionnel, le président n'interrompt pas le tercio de banderilles ; c'est notamment le cas en novillada piquée ou non piquée (pour lesquelles la demande d'arrêt après la deuxième paire est devenu quasi systématique). Le président ne doit pas céder aux demandes injustifiées des toreros.
- Il s'assure qu'un minimum de 4 banderilles est effectivement planté sur le toro avant d'ordonner le changement de tercio. Il prend toutefois garde de ne pas prolonger inconsidérément le tercio si cela met en péril la sécurité future des hommes (le toro étant trop « détérioré »).
- Il n'oublie pas de faire jouer la musique si le maestro pose lui-même les banderilles ; ensuite, il ne se précipite pas pour le changement au cas où le maestro demanderait à poser une quatrième paire.

Troisième tercio :

- Un de assesseurs doit chronométrer la faena de muleta à partir de la première passe.

- Il fera sonner les avis exactement dans les temps : 10, 13 puis 15 minutes. Les avis, du moins les 2 premiers, ne sont pas des sanctions mais des informations. Evidemment, il prend soin de ne pas « gêner » le matador dans les secondes qui précèdent une tentative de mise à mort ou de descabello.
Voir art. 82 pour plus de précision en cas de 3^{ème} avis.
- A propos de la musique :
 1. Il ordonne la musique en fonction non seulement du travail du torero mais aussi du comportement du toro. La musique accompagne les faenas dites artistiques, elle s'abstient avec l'émotion du combat.
 2. Il stoppe la musique si le maestro se fait prendre, s'il se fait désarmer ou encore si l'intensité de la faena baisse.
 3. Il fait attention de ne pas la lancer trop tard.
 4. Il arrête la musique quand le maestro prend l'épée de muerte.

Pour l'attribution des trophées :

- Le président tient compte de l'ensemble de la lidia ; pas seulement de la faena de muleta (art.83). Un torero ne peut prétendre à la 2^{ème} oreille s'il n'a pas été rigoureux dans la gestion du combat (c'est-à-dire lors de tous les tercios, en particulier le 1^{er}).
- Il tient compte de la façon dont est portée l'estocade plus que de son efficacité ou du nombre de tentative. Il n'est pas impossible de couper des oreilles après un pinchazo « bien porté ». Dans tous les cas, un torero ne peut prétendre à la 2^{ème} oreille si la sincérité de son coup d'épée n'est pas avérée.
- Il prend soin de ne pas mettre le ou les mouchoirs trop vite. Non seulement il attend la réaction du public et mesure l'importance du nombre de mouchoirs (et non pas des cris) mais il se prémunit parfois d'une pétition de 2^{ème} oreille inattendue et hors de propos.
- S'il décide d'octroyer deux oreilles, le mieux est là aussi d'attendre pour sortir les deux mouchoirs en même temps. Une 2^{ème} oreille concédée sous la pression du public n'a pas la valeur que le règlement taurin lui confère.
- Il laisse le ou les mouchoirs bien apparents sur le balcon afin qu'il n'y ait aucune confusion possible.
- La vuelta al ruedo du toro ne peut être octroyée qu'à un toro très bien présenté, excellent durant toute la lidia et ayant reçu trois piques minimum avec bravoure.
- L'indulto doit rester rarissime pour un toro de combat excellentissime, ayant pris un minimum de trois piques avec une bravoure sans faille (et non pas un collaborateur !). Attention à ne pas participer à la dérive actuelle.
- Ni l'indulto, ni la vuelta al ruedo ne peuvent concerner les novilladas non piquées.

NB : Globalement, le président et ses assesseurs doivent adopter une attitude à la fois ferme et décontractée. Ils doivent rester calmes, prendre le recul nécessaire à un discernement constant, beaucoup communiquer, beaucoup discuter. Il ne faut pas se précipiter avant de prendre des décisions. Il faut également pouvoir communiquer avec la piste lorsque des manquements graves à l'éthique taurine sont constatés de façon répétée ! C'est le seul moyen pour tenter d'y remédier. L'alguazil peut aider en cela (art.40 et 70).